



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or



La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

Le président du conseil départemental de la Côte-d'Or

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or (UNEC 21)

Pôle Aménagement et Développement des Territoires
Direction Éducation et Patrimoine

Dijon, le 17 novembre 2020

Mesdames et messieurs les membres du Conseil
départemental de l'Éducation nationale

Objet : conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

Pièces jointes : documents préparatoires à la réunion.

Référence : UNEC21/EC 2020-2021

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine réunion du conseil départemental de l'éducation nationale se tiendra le :

Mercredi 2 décembre 2020 à 14 h 30
en visioconférence (même modalités qu'au premier semestre)

Ordre du jour :

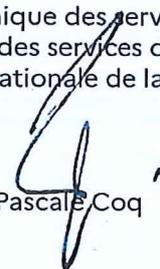
✓ Affaires de la compétence du département :

- orientations et dépenses de fonctionnement 2021 des collèges publics et privés,
- sectorisation des collèges Clos de Pouilly et Gaston Roupnel à Dijon.

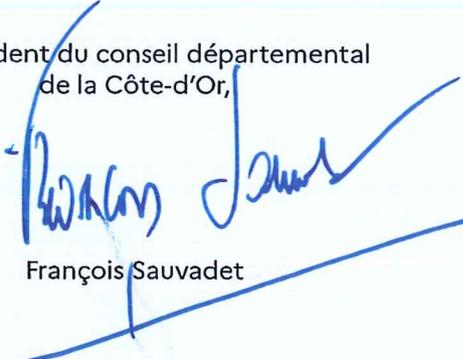
✓ Affaires de la compétence de l'État :

- approbation du compte rendu du 17 avril 2020,
- frais de fonctionnement entre les communes de Mâlain et Savigny-sous-Mâlain,
- horaires des écoles,
- bilan de la rentrée 2020,
- nominations à la fonction de délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN).

Pour le préfet de la Côte-d'Or et par délégation,
La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or,


Pascale Coq

Le président du conseil départemental
de la Côte-d'Or,


François Sauvadet